

NOSCHOOL

PROGRAMME DE  
FORMATION **BTS**

**PROFESSIONS**

**IMMOBILIERES**

2026

# 1. PRESENTATION BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES

## Description :

Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Professions Immobilières forme des professionnels capables d'intervenir dans les principales activités de l'immobilier :

- La transaction (vente et location)
- La gestion locative
- L'administration de copropriétés
- Le conseil et la promotion immobilière

Le titulaire du BTS Professions Immobilières exerce son activité dans un contexte à la fois juridique et économique exigeant. Il maîtrise :

- Les règles de droit encadrant la profession (loi Hoguet, loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, etc.)
- Les bases juridiques et fiscales nécessaires à la gestion d'un patrimoine immobilier
- L'organisation professionnelle du secteur immobilier (agences, cabinets d'administration de biens, organismes de logement social, promoteurs, etc.)
- Les nouveaux enjeux liés au changement climatique, à la performance énergétique et à l'adaptation du bâtiment

## PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Public visé : Bacheliers de toutes séries (général, technologique, professionnel) ou personnes en reconversion professionnelle disposant d'un niveau équivalent.

- Niveau requis : Niveau 4 (baccalauréat ou équivalent).
- Prérequis : Maîtrise des savoirs de base (expression écrite et orale, calcul), intérêt pour le droit, l'économie et la relation commerciale.
- Accessibilité : Maîtrise des savoirs de base (expression écrite et orale, calcul), intérêt pour le droit, l'économie et la relation commerciale.
- Admission : **Sélection sur dossier et entretien de motivation (selon les modalités propres à chaque établissement).**

## **2. OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Former des collaborateurs opérationnels capables de :

- Conseiller et accompagner des clients dans leurs projets immobiliers (vente, location, gestion locative, etc.)
- Administrer des copropriétés (organisation et suivi des assemblées générales, gestion du personnel d'immeuble, etc.)
- Participer à la valorisation et à l'entretien du patrimoine (diagnostics, mise en conformité, travaux, etc.), avec une attention particulière aux enjeux environnementaux

- Mettre en œuvre les règles juridiques et économiques applicables dans l'immobilier
- Construire une identité et une posture professionnelles solides (déontologie, relation client, démarche entrepreneuriale)

### **3. PROGRAMME PÉDAGOGIQUE**

BLOC DE COMPÉTENCES 1 – Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location :

MATIÈRES

- Prospection, négociation et promotion commerciale
- Rédaction des actes (mandats, baux, compromis...)
- Gestion locative (sélection des locataires, quittancement, renouvellement des contrats...)

**BLOC DE COMPÉTENCES 2 – Administration des copropriétés et de l'habitat social :**

MATIÈRES

- Droit de la copropriété, préparation et suivi des assemblées générales
- Gestion administrative et comptable de la copropriété
- Gestion du personnel d'immeuble et suivi des contentieux
- Enjeux et spécificités du logement social

BLOC DE COMPÉTENCES 3 – Conseil en gestion du bâtiment dans le contexte de changement climatique :

MATIÈRES

- Diagnostics immobiliers, performance énergétique, travaux d'entretien et de rénovation
- Risques et sinistres (assurances, déclaration, prévention)

- Politiques d'urbanisme, aménagement du territoire, VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement)

#### **BLOC DE COMPÉTENCES 4 – Construction d'une professionnalité dans l'immobilier :**

##### MATIÈRES

- Connaissance du territoire et de ses acteurs
- Analyse du marché immobilier local et national
- Communication professionnelle (digitale et présenteielle), e-réputation
- Élaboration d'un projet professionnel et posture déontologique

#### **BLOC DE COMPÉTENCES 5 – Culture générale et expression (U1) :**

##### MATIÈRE

- Expression écrite et orale, communication professionnelle

#### **BLOC DE COMPÉTENCES 6 et 7 – Communication en langue vivante étrangère anglaise (U2.1 / U2.2)**

##### MATIÈRES

- Niveau B2 attendu (CECRL), production écrite et orale
- Vocabulaire professionnel et techniques de négociation en anglais

#### **BLOC DE COMPÉTENCES 8 – Environnement juridique et économique des activités immobilières (U3)**

##### MATIÈRES

- Environnement économique (offre, demande, financement, politiques du logement)
- Droits et obligations, responsabilités civile et pénale, sécurisation des actes immobiliers

## **4. ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS**

- CONTROLE CONTINU ET EXAMENS : En fonction des blocs, l'évaluation combine contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves ponctuelles (écrites ou orales).

- CONTROLES RÉGULIERS : Devoirs surveillés, études de dossiers, exposés, projets en groupe ou individuels
- EXAMENS BLANCS : Simulation d'épreuves écrites et orales
- DOSSIER PROFESSIONNEL :
  - Fiches d'activités professionnelles (missions en entreprise : stage ou alternance)
  - Constitution d'un dossier professionnel (en alternance ou formation initiale) : description d'activités menées en entreprise, analyses, documents professionnels.
  - Les fiches d'activités professionnelles sont obligatoires pour la sous-épreuve E6.2 (Construction d'une professionnalité dans l'immobilier).
- SOUTENANCE ORALE : Sous-épreuve E6.2 : présentation orale (30 minutes) du dossier ou des fiches d'activités et de l'étude réflexive.
- MODALITÉS D'OBTENTION DE DIPLOME :
  - Moyenne générale  $\geq 10/20$  à l'ensemble des unités
  - Respect des éventuels seuils éliminatoires selon la réglementation en vigueur
  - Les épreuves facultatives (LV2, Engagement étudiant) peuvent rapporter des points supplémentaires.
- EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE :
  - Si le candidat n'obtient pas le BTS, il conserve le bénéfice des unités pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.
  - Cette conservation est valable pendant 5 ans à compter de la session d'examen.
  - Pendant cette période, il peut se représenter uniquement aux unités non validées.
  - À l'issue des 5 ans, si le diplôme n'a toujours pas été obtenu, le bénéfice des notes est perdu et les unités concernées doivent être repassées.

## **5. STAGE ET ALTERNANCE**

- STAGE EN ENTREPRISE :
  - Durée indicative : 10 à 14 semaines sur l'ensemble du cursus

- Missions : prospection, négociation, gestion locative, suivi administratif, etc.
- ALTERNANCE :
  - Possible sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
  - Rythme : adapté aux exigences de la formation et de l'employeur
- MISSIONS CONFIEES EN ENTREPRISE : Elles recouvrent l'ensemble des blocs de compétences : transaction, gestion locative, copropriété, etc

## 6. DÉBOUCHÉS ET PERSPECTIVES

MÉTIERS ACCESSIBLES APRÈS LE BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES :

- Négociateur / Conseiller immobilier (vente, location)
- Gestionnaire locatif
- Assistant(e) de copropriété / Gestionnaire de copropriété
- Agent immobilier (à terme, sous réserve de carte professionnelle)
- Collaborateur en organisme de logement social

POURSUITES D'ÉTUDES POSSIBLES :

- Licence professionnelle (Métiers de l'Immobilier, Gestion et Administration de Biens, etc.)
- Bachelor Immobilier
- Master (Droit Immobilier, Management de l'Immobilier...)

## 7. MODALITÉS PRATIQUES

LIEU DE FORMATION : NOSCHOOL

DURÉE DE LA FORMATION : 2 ans

RYTHME :

Formation initiale : cours + période(s) de stage

Formation en alternance : rythme défini dans le contrat (ex. 2 jours en centre de formation / 3 jours en entreprise)

TARIF :

- Variable selon le statut (initial, alternant)

94 QUAI DE BACALAN - 33300 BORDEAUX

[www.noschool.fr](http://www.noschool.fr) / 05 56 49 41 33



**NOSCHOOL**